**ACCORD DE SECRET**

**ENTRE :**

YYY [MEMBRE de 3BCAR]

 Ci-après dénommé : YYY

 Ayant son siège :

 Ici représenté par ….

En sa qualité de ……….

Agissant tant en son nom, qu’au nom et pour le compte de [indiquer les entités de recherche publique représentées]

D’une part,

**ET :**

**XXX**

[forme juridique]

 Ayant son siège :

 Ici représenté par ….

En sa qualité de ……….

D’autre part

Ci-après dénommés individuellement « la Partie » ou par leur nom et collectivement « les Parties »

**PRÉAMBULE :**

Les Parties envisagent de s’échanger des informations confidentielles portant sur les travaux de recherche menés dans le cadre de l’Institut Carnot 3BCAR notamment ceux concernant ….

L’échange d’Informations Confidentielles aura lieu [option 1 : à plusieurs reprises sur une période de X mois à compter du XX/XX] [option 2 : lors de la réunion du XX/XX/XX (date)] et aura pour objectif d’explorer les possibilités de conduire ensemble un partenariat de recherche 3BCAR dans le domaine susvisé.

Cet échange fait l’objet du présent « Accord ».

**IL EST ENTENDU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :**

Dans le cadre du présent Accord, les termes « Informations(s) Confidentielles(s) » recouvrent toutes informations de quelque nature que ce soit communiquées oralement et/ou par écrit entre les Parties.

En conséquence, pour éviter une divulgation non autorisée, les Parties s’engagent à :

1. ne fournir les Informations Confidentielles qu'aux membres de leur personnel permanent et non-permanent qui acceptent de se soumettre aux dispositions de cet Accord.
2. prendre toutes mesures raisonnables pour éviter que ce personnel ne transmette à des tiers, sans autorisation écrite préalable de la Partie divulguant les Informations Confidentielles, tout ou partie de ces Informations.
3. ne pas déposer une demande de brevet ou autres titres de propriété industrielle incluant ces Informations Confidentielles.
4. ne pas utiliser les Informations Confidentielles dans un autre but que celui défini au Préambule du présent Accord, sans le consentement préalable et écrit de la Partie concernée.

Aucune des dispositions du présent Accord ne peut être interprétée comme conférant à la Partie réceptrice une quelconque licence de brevet ou tout autre droit de propriété industrielle, ou autorisant l’exploitation des Informations Confidentielles reçues. Toute utilisation des Informations Confidentielles autre que celle prévue au préambule devra donc être subordonnée à la signature préalable d'un accord spécifique entre les Parties.

Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles, les informations dont le Partie réceptrice pourra prouver :

1. Qu’elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur communication,
2. Qu’elles ont été portées à la connaissance du public d’une façon quelconque après leur communication, sauf en cas de faute imputable à l’une des Parties,
3. qu’elles étaient en la possession de l’autre Partie au moment de leur communication, et qu’elles n’avaient pas été obtenues, directement ou indirectement, sous le sceau du secret,
4. qu’elles ont été communiquées aux Parties licitement par des tiers sans obligation de secret,
5. qu’elles ont été communiquées suite à une obligation légale. La Partie qui fait l'objet de cette obligation légale informera l’autre Partie pour lui permettre de protéger ses propres intérêts.
6. Qu’elles ont été développées indépendamment par la Partie réceptrice et sans utilisation de quelque manière que ce soit des Informations Confidentielles remises par l’autre Partie.

Le présent Accord entrera en vigueur à compter du XX/XX (date) pour une durée de X mois.

Les engagements du présent Accord resteront en vigueur à l’échéance de l’Accord [option 1 : pour une durée de X ans ] [option 2 : tant que lesdites Informations Confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public].

A l’échéance du présent Accord, YY (nom du partenaire) informera XX de son intérêt éventuel ou non d’engager un partenariat dans le cadre de l’Institut Carnot 3BCAR.

**Données à Caractère Personnel dans le cadre de la relation contractuelle**

Par ailleurs, les Parties reconnaissent qu’elles peuvent être amenées à collecter et traiter les catégories de données à caractère personnel liées à l’identité et aux coordonnées professionnelles de leurs personnels respectifs (ex : nom, téléphone professionnel, adresse professionnelle, fonction) dans le seul but de la gestion de l’Accord, notamment le personnel impliqué dans la négociation, la signature et l'exécution du présent Accord. Le traitement repose sur l’intérêt légitime des Parties.

Dans ce cadre, chaque Partie reconnait et garantit le respect de la règlementation en matière de de protection des données personnelles.

De plus amples informations sur le traitement des données personnelles par INRAE sont accessibles sur le lien suivant : <https://www.inrae.fr/collaborer/partenariat-innovation>.

Pour exercer leurs droits sur leurs données, les personnes concernées doivent s’adresser au personnel de la Partie ayant géré le présent Accord et en cas de difficultés, il est possible de contacter le Délégué à la Protection des Données de la Partie concernée.

Pour INRAE : cil-dpo@inrae.fr

Pour XX :

Fait en ……exemplaires à …………..

Le……

|  |  |
| --- | --- |
| YYYM. (NOM du Signataire)Qualité du signataire$$ZONESIGNER1$$ | XXXXM. (NOM du Signataire)Qualité du signataire$$ZONESIGNER2$$ |